

Modèle de document d’information réglementaire synthétique à fournir dans le cadre d’une offre de financement participatif portant sur des minibons

Ce document constitue l’annexe II de l’instruction AMF - Informations à fournir aux investisseurs par l’émetteur et le conseiller en investissements participatifs ou le prestataire de services d’investissement dans le cadre du financement participatif – DOC-2014-12

|  |
| --- |
| **PRESENTATION DE L’EMETTEUR ET DU PROJET** |
| *Logo éventuel*  *Dénomination sociale de l’émetteur*  *Forme sociale - Montant du capital social*  *Adresse du siège social*  *Numéro d’identification (RCS) - Greffe compétent* |
| *« Les investisseurs sont informés que la présente offre de minibons ne donne pas lieu à un document soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.*  *L’émetteur est responsable du caractère complet, exact et équilibré des informations fournies.*  *Le conseiller en investissements participatifs ou le prestataire de service d’investissement contrôle la cohérence, la clarté, et le caractère équilibré de ces informations*. » |
| I **- Activité de l’émetteur et description du projet financé**  Préciser la date de création de la société, si c’est une société par actions ou une SARL, le nombre de bilans établis et d’exercices clos.  Décrire[[1]](#footnote-1) la nature des opérations effectuées actuellement par l’émetteur et ses principales activités, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis et en recensant les principaux marchés sur lesquels il opère (les tendances récentes ayant des répercussions sur l’émetteur et ses secteurs d’activité) et l’utilisation des fonds levés (préciser le montant brut et net[[2]](#footnote-2)).  Cette description est suivie de la mention suivante : « *Le produit de l’émission sera utilisé de la manière suivante :* […] ».  L’émetteur indique également qu’il « [*n’a pas] [ou a déjà réalisé] [ou réalise concomitamment] d’autres offres de financements participatifs*. *Au cours des douze derniers mois le montant total brut de sommes perçues à la suite de l’émission de minibons ou de titres financiers par projet est [nul] ou s’élève à [●] euros* » Le cas échéant, il est ajouté la phrase suivante : « *Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au tableau synthétisant les offres de financements participatifs de l’émetteur* ».  Cette description est suivie du paragraphe suivant :  *« Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes[[3]](#footnote-3) suivants pour accéder :*   * [*aux comptes synthétiques existants ;*](file:///\\AMF002\G100\LCHevin\Crowdfunding\KID\insérer%20l'adresse%20web%20où%20l'information%20est%20consultable) * *[s’ils existent] les rapports du (ou des) commissaire(s) aux comptes réalisés au cours du dernier exercice et de l’exercice en cours ;* * *Les éléments prévisionnels sur l’activité ;* * *[le cas échéant] à l’organigramme du groupe auquel appartient l’émetteur et la place qu’il y occupe » ;* * *au curriculum vitae des représentants légaux de l’émetteur.*   *Une copie des rapports des organes sociaux à l’attention des assemblées générales du dernier exercice et de l’exercice en cours peut être obtenue sur demande à l’adresse suivante : [●] ».* |
| **II - Risques liés à l’activité de l’émetteur et à son projet**  Fournir une description succincte[[4]](#footnote-4) des principaux facteurs de risques (10 maximum) qui selon l’émetteur sont spécifiques à son activité et à son projet.  Parmi ces risques figure en premier lerisque relatif à la situation financière de l’émetteur. Pour ce risque le paragraphe est au minimum complété avec l’alternative appropriée *: « Risque lié à la situation financière de l’émetteur – Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, l’émetteur dispose [ou ne dispose pas], d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.»*.  Ce paragraphe est suivi d’un tableau d’échéancier de l’endettement sur 5 ans, fourni par l’émetteur, présentant une ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle. Le cas échéant, il peut être précisé que ce tableau est joint en Annexe.  Il est ensuite fait état[[5]](#footnote-5) de l’historique sur 3 ans des défauts de l’émetteur et les difficultés d’amortissement ou de remboursement des précédentes émissions ou dettes contractées ( ex : sollicitation de procédures dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises (mandat ad hoc…) demande de « waiver » auprès des organismes prêteurs, demande de plans d’échelonnement du paiement des dettes fiscales, sociales, bancaires).  Reproduire la phrase suivante : « *L’émetteur est, par nature, exposé à certains facteurs de risques pouvant entraîner un non remboursement futur, partiel ou total, des sommes empruntées.*  *Parmi ces risques figurent notamment*[à compléter par l’émetteur le cas échéant]:  *1) le risque lié à la situation financière de l’émetteur ;*  *2) le risque lié à l’activité de l’émetteur ;*  *3) le risque lié à la dépendance vis à vis de tiers (clients, fournisseurs en particulier) ;*  *4) le risque lié à la dépendance « homme(s) clé(s) » (de qui dépend le développement et la gestion de la société ;*  *5) le risque conjoncturel ou structurel du marché/secteur d’activité sur lequel l’émetteur opère ;*  *6) les risques juridiques ou règlementaires (selon l’activité de l’émetteur)* ».  Cette description des facteurs de risques est suivie de la mention *: « Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer. »* |
| **III -Capital social**  Indiquer que le capital social est intégralement libéré et que la présente offre n’est pas de nature à donner accès au capital de l’émetteur.  Les statuts de l’émetteur sont disponibles *sous lien hypertexte.* |
| **IV - Minibons offerts à la souscription**  **IV.1-** **Caractéristiques des minibons**  a) Durée  Insérer la phrase : « *Le(s) minibon(s) offert(s) à la souscription a(ont) une durée de [durée à préciser en chiffres]*. »  b) Taux  Insérer la phrase : « *Le taux d’intérêt est fixe et s’élève à* [●]*% par an* ».  Présentation des règles appliquées aux éventuelles enchères pour la détermination du taux.  c) Conditions d'amortissement de la valeur nominale et des intérêts - Tableau d’amortissement  Insérer la phrase : « *Le nominal et les intérêts de chaque minibon font l’objet d’un remboursement par l’émetteur à échéances constantes sur une périodicité qui ne peut être supérieure à un trimestre, pendant toute la durée du minibon.* »  Insérer ensuite la phrase: « *A titre d’exemple, pour 1 000 euros investis en minibons, le tableau d’amortissement sera le suivant:* ***[****insérer le tableau****]***»  d) Droits attachés aux minibons  Préciser les mentions suivantes :   * « *La souscription de minibons permet à l’investisseur de bénéficier vis-à-vis de l’émetteur, des droits d’un créancier vis-à-vis de l’emprunteur.* * [En l’absence de sûreté sur les minibons] *Les minibons offerts vous confèrent un droit de créance chirographaire: le remboursement de votre créance sera réalisé après celui des prêts bancaires assortis de garantie(s)*. * [A préciser les cas échéant] *Les minibons sont accompagnés des sûretés suivantes :* […] * Ces minibons vous seront remboursés dans les conditions suivantes : * […] * […] * Décrire, le cas échéant les conditions de remboursement anticipé ».   Cette description est suivie du paragraphe suivant :  « *Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l’information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux minibons qui vous sont offerts :*   * *[à fournir le cas échéant] copie du procès-verbal daté et signé de l’organe social de la société qui fixe les caractéristiques des minibons offerts à la souscription* * *articles L. 223-6 à L. 223-13 du code monétaire et financier*   Préciser si  « *les dirigeants [sont] ou [ne sont pas] eux-mêmes engagés dans le cadre de l’offre proposée ».*  **IV. 2 Risques attachés aux minibons offerts à la souscription**  Reproduire l’avertissement suivant :  *« La souscription de minibons comporte des risques spécifiques :*  *- risque de perte totale ou partielle des sommes prêtées ;*  *- risque de défaut ou de différé de paiement des intérêts dus ;*  *- le remboursement des sommes prêtées est susceptible d’intervenir après le remboursement d’autres titres ou dettes de la société ;*  *- les sommes prêtées seront immobilisées jusqu’au remboursement selon l’échéancier et vous ne pourrez en réclamer le remboursement anticipé ;*  *- toute hausse des taux d’intérêts pendant la durée d’immobilisation de votre argent peut entrainer une perte d’opportunité ;*  *- dans l’hypothèse où l’emprunteur procède à un remboursement anticipé des sommes prêtées, toute baisse des taux d’intérêts dans l’intervalle peut entrainer une perte d’opportunité et les intérêts non versés constitueraient un manque à gagner ;*  *- risque d’illiquidité : la revente de minibons est très incertaine ».*  Il vous est recommandé de ne prêter que les montants correspondant à une fraction de votre épargne disponible et de diversifier vos prêts au maximum dans des proportions comparables ». |
| **V - Relations avec le teneur de registre des minibons émis par la société**  Les minibons sont inscrits au nom de leur propriétaire dans un registre tenu par l'émetteur.  Les informations collectées par le conseiller en investissement participatif ou le prestataire de services d’investissements sont remises à l’émetteur.  Indiquer le nom et les coordonnées (y compris e-mail) du teneur de registre (émetteur ou son prestataire technique) et les conditions dans lesquelles le certificat d'inscription dans le registre[[6]](#footnote-6) est remis à l’investisseur. |
| **INFORMATIONS PRESENTEES PAR LE PRESTATAIRE QUI GERE LE SITE INTERNET** |
| *Logo éventuel*  *Dénomination sociale du prestataire*  *(Le cas échéant forme sociale – Montant du capital social)*  *Adresse du siège social*  *Numéro d’identification (RCS)*  *Conseiller en investissements participatifs immatriculé* *auprès de l’Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n° XXXXXXX. ou*  *Prestataire de services d’investissement agréé par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ou par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le cas échéant sous le n° XXXXXXX.*  *Information statistique sur le taux de défaillance mentionné au 3° de l’article 325-51 du Règlement général de l’AMF.* |
| **I - Modalités de souscription**  Les modalités de recueil et de transmission à l’émetteur des bulletins de souscription et du versement correspondant des sommes prêtées sont présentées de même que les règles appliquées en cas de sursouscription*.* Il est indiqué si les souscriptions sont ou non révocables avant la clôture de l’offre.  Insérer un calendrier indicatif de l’offre qui présente par ordre chronologique les étapes clés de l’offre pour les investisseurs (notamment[[7]](#footnote-7) : date d’ouverture de l’offre, date de clôture de l’offre, date à laquelle les investisseurs sont débités de la somme correspondant au montant de leur souscription, date d’émission des minibons offerts,).  Il est également indiqué les modalités de restitution du montant de la souscription en cas de non réalisation de l’offre ou de sursouscription. |
| **II - Frais**  **II.1 Frais facturés à l’investisseur**  Donner une information détaillée permettant à l’investisseur de comprendre tous les frais qu’il supportera (lors de la souscription et ultérieurement jusqu’à la cession de ses minibons, y compris ceux liés aux flux financiers) : type de frais / fréquence de facturation/ assiette et % et/ou montant forfaitaire.  Fournir une information récapitulative sous forme de scenarii au moyen du tableau suivant (pour un montant initial de minibons souscrits de 1 000 euros) afin de permettre à l’investisseur de comprendre de manière optimale l’impact des frais qui lui sont facturés.  Faire précéder le tableau de la mention suivante :  « *Les scenarii de performance mentionnés dans ce document ont pour seul but de donner à l’investisseur des éléments d’information concernant les frais qui pourront lui être facturés. Ils ne sauraient en aucune façon être interprétés comme une indication de la performance possible ou probable de la valeur concernée et ne peuvent en aucune façon engager la responsabilité du prestataire* ».   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | ***Scenarii de performance***  ***(évolution de la valeur du minibon en % de la valeur initiale)***  ***Prévoir une ligne par annuité*** | ***Montant de la souscription initiale (en euros)*** | ***Valorisation du minibon à l’échéance de la dernière annuité*** | ***Montant total des frais facturés sur le nombre d’annuités[[8]](#footnote-8)***  ***(en euros)*** | | *Scénario pessimiste :  défaut de l’émetteur* | *1 000* | *250* | *[●]* | | *Scénario optimiste :  remboursement du nominal et des intérêts* | *1 000* | *1 035* | *[●]* |   La description des frais porte également, le cas échéant, sur les frais de fonctionnement de chacune des sociétés s’interposant entre l’investisseur et la société qui réalise le projet**.**  Si le montant des frais est dégressif en fonction du montant souscrit un ou plusieurs tableaux supplémentaires en présentent les modalités de calcul.  Après le tableau, ajouter la mention suivante : *« Les frais acquittés réduisent la rentabilité de l’investissement ».*  Préciser si des frais sont ou non facturés à l’investisseur en cas de non réalisation de l’offre et indiquer leur montant.  **II.2 Frais se rapportant aux prestations fournies à l’émetteur**  La description des frais facturés à l’investisseur est suivie du paragraphe suivant : « *Vous avez la possibilité d’obtenir la description détaillée des prestations fournies à l’émetteur des minibons dont la souscription est envisagée et les frais s’y rapportant sur demande à l’adresse suivante : [●]»*.    **III- Revente ultérieure des minibons offerts à la souscription**  En fonction de la situation préciser l’une des mentions suivantes :  « *En cas de cession d’un minibon, un écrit est nécessaire entre le vendeur et l’acquéreur d’un minibon pour constater la cession de créance. La cession doit ensuite être notifiée à l’émetteur et à la plateforme de financement participatif. Le transfert de propriété résultera de l’inscription correspondante au nom de l’acquéreur dans le registre tenu par l’émetteur ou par le CIP pour le compte de l’émetteur.* »  Ou  « *L’émission de minibons est inscrite dans un dispositif d’enregistrement électronique partagé (Blockchain) accessible via ce lien hypertexte. Dans ce cas, le transfert de propriété des minibons résulte de l’inscription de l’opération de cession dans ce dispositif d’enregistrement partagé qui dispense de l’établissement d’un écrit entre le vendeur et l’acquéreur et opère le transfert de propriété du minibon* ». |

1. 30 lignes maximum. [↑](#footnote-ref-1)
2. Montant net disponible par l’émetteur après déduction au montant total des souscriptions de la somme des divers frais liés à l’émission facturés à l’émetteur. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le lien hypertexte renvoie vers une page du site internet sur laquelle figurent les éléments présentés dans le tableau. [↑](#footnote-ref-3)
4. 5 lignes maximum par facteur de risques [↑](#footnote-ref-4)
5. Les évènements sont présentés du plus récent au plus ancien. [↑](#footnote-ref-5)
6. Ce minibon comprend notamment les mentions fixées par décret relatives au prestataire de services d'investissement ou au conseiller en investissements participatifs sur le site internet duquel les minibons ont été offerts. [↑](#footnote-ref-6)
7. Si l’offre à fait l’objet d’un document d’information modifié, le calendrier est complété de la période pendant laquelle les souscriptions pourront être remboursées et l’éventuelle perception de frais non remboursés en cas demande d’annulation des souscriptions. [↑](#footnote-ref-7)
8. *Lors de la souscription et pendant les annuités suivantes.* [↑](#footnote-ref-8)